

FORMATION PERMIS B96

FORFAIT A 250€^{TTC}

(Minimum obligatoire)

INCLUS DANS LE FORFAIT

DE LA THÉORIE

(RÈGLEMENTATION LIÉE À LA CONDUITE D'UN ENSEMBLE ARTICULÉ)

DE LA PRATIQUE SUR PISTE PRIVÉE

(MANIABILITÉ SUR PISTE)

DE LA PRATIQUE EN CIRCULATION

(SUR UNE VOIES OUVERTES)

FRAIS DE FABRICATION DE PERMIS

DOCUMENTS À FOURNIR :

- 1 PHOTOCOPIE DU PERMIS DE CONDUIRE
- 1 PHOTO D'IDENTITÉ **NUMERIQUE**
- 1 PHOTOCOPIE DE LA CARTE D'IDENTITÉ EN COURS DE VALIDITÉ
- ASSR2 SI MOINS DE 21 ANS
- JAPD SI MOINS DE 25 ANS
- JUSTIFICATIF DE DOMICILE **MOINS DE 3 MOIS**

RÈGLEMENT

Il vous sera demandé un chèque de la globalité de la formation lors de l'inscription. Celui-ci sera encaissée uniquement le premier jour de la formation. Pour toute annulation (moins de 48h avant la formation) sans motif réel et sérieux, le chèque serait alors encaissé.

Tous nos prix sont au tarif unitaire TTC- Ils sont disponibles en agence sur simple demande

SARL ECPR - 16 RUE VICTOR HUGO - 35600 REDON - 02.99.71.26.04 - contact@ecpr.bzh -
AGREEMENT : E1903500150

TARIFFS VALABLES JUSQU'AU 30/06/2026



ecpr

À FOURNIR

ÂGE DOCUMENTS	14 ans (AM)	15 ans (AAC-AM)	16 ans (B-AAC- AM-A1)	17 ans (B-AAC- AM-A1)	18 - 21 ans (B-AAC/CS- AM-A-BE-B96)	21-25 ans (B-AAC/CS- AM-A-BE- B96)	25 ans + (B-AAC/CS- AM-A-BE- B96)
1 photo d'identité numérique agréée ANTS	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Photocopie carte d'identité recto-verso	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
ASSR 1	✓	✓	✗	✗	✗	✗	✗
ASSR 2	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Photocopie de la jdc/japd	✗	✗	✗	✓	✓	✓	✓
Attestation de recensement	✗	✗	✓	✓	✓	✓	✓
Photocopie du permis de conduire (si déjà obtenu)	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Justificatif de domicile moins de 3 mois	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Carte d'identité hébergeant (si élève hébergé par un tiers) + attestation d'hébergement	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

✓ Documents à fournir – Points importants

- **Carte d'identité** : les 4 bords doivent être visibles sur la copie (recto et verso sur la même page).
- ASSR, Recensement ou JDC : signature obligatoire.
- **Hébergement** : Le justificatif de domicile, la pièce d'identité de l'hébergeant et l'attestation d'hébergement doivent **porter les mêmes nom et prénom**. Si **2 noms sur le justificatif**, les 2 identités doivent apparaître sur l'attestation + 2 pièces d'identité à fournir.
- **Photo d'identité** : différente de celle de la carte si celle-ci date de plus de 5 mois à la date d'inscription/formation.
- **Consignes photo** : sans lunettes, sans sourire, oreilles dégagées.

✗: documents non nécessaires en fonction de l'âge ou de la formation